

# Compte-rendu de la CAPD du 11 octobre 2019

Présents :

**DSDEN23** : Patricia Bailleron (Diper), Gilles Dumont (SG), Laurent Fichet (IA), Nicole Jolivet (responsable formation continue), Nahalie Lafaye (Diper), Virginie Lefèbvre (IEN G1), Carine Thomas (Diper),

**SNUipp-FSU23** : Amélie Auricombe, Marie Claude Bigouret, Marie Christine Choveau, Fabrice Couégnas, Solen Marche, Luc Marquès

Début de la CAPD à 9h

[Lire la déclaration liminaire du SNUipp-FSU 23.](#)

## Candidatures au plan départemental de formation

**Barème en vigueur dans le département :  $A/((D/4)+36)$**

A : années d'anciennetés au millième

D : nombre de jours de stage déjà effectués

N. Jolivet présente le plan de formation et les candidatures :

77 PE ont candidaté pour 131 demandes exprimées

44 candidats n'ont formulé qu'un vœu

51 candidats sont retenus à au moins un stage, 26 candidats n'ont obtenu aucun stage (un peu plus d'un tiers)

19 jours de stages proposés

Les représentant-e-s des personnels rappellent que le SNUipp-FSU 23 est contre la prise en compte des formations statutaires ou obligatoires dans le barème de formation continue.

Le SNUipp-FSU23 remarque que les personnels n'ayant pas obtenu de stages sont nombreux (26) et que ce sont principalement des collègues débutant-e-s dans les trois premières années et qui ont donc suivi la formation obligatoire (T1, T2, T3) qui se retrouvent sans aucun vœu satisfait. Pour le SNUipp-FSU 23, le barème, tel qu'il est conçu, désavantage les personnels en début de carrière. Il demande que toutes les formations obligatoires soient sorties du barème. Le SNUipp-FSU 23 rappelle que, l'année dernière, l'IA avait exprimé la possibilité de revoir le barème et accepté l'ouverture de discussions en ce sens. Le SNUipp-FSU 23 constate qu'aucune discussion n'a eu lieu et que le barème que l'IA jugeait lui-même inapproprié n'a pas été revu et a donc une nouvelle fois été utilisé pour l'attribution des stages.

Pour le SNUipp-FSU 23, dès lors qu'un personnel se voit attribuer un stage, ce stage pourrait être intégré dans le barème. Ce mode de calcul de barème permettrait d'éviter qu'un personnel à fort barème obtienne satisfaction sur de nombreux stages et augmenterait ainsi le nombre de candidat-e-s satisfait-e-s.

L'IA propose de procéder à des aménagements ponctuels afin de permettre la participation d'un plus grand nombre aux formations proposées. Il accepte les propositions formulées par le SNUipp-FSU 23 en amont de la CAPD à savoir : dédoublements de stage lorsque c'est possible et inscription des candidat-e-s qui ne mobilisent pas de moyens de remplacements quel que soit leur barème. L'IA propose également de dépasser les effectifs de stagiaires fixés à huit (nombre de brigade formation disponible) quand parmi les candidats retenus certains ne nécessitent pas non plus d'être remplacés.

Suite aux ajustements, douze candidats de plus obtiennent satisfaction.

Les représentants du personnel demandent pourquoi le nombre de stagiaire par stage est limité à huit. Nicole Jolivet précise que les stages CAPPEI mobilisent deux personnes et courent tout au long de l'année et que deux autres sont mobilisés par la formation MIN. Il y a quatre BM FC mobilisés régulièrement. Il reste donc huit brigades formation continue disponibles pour le remplacement lors des journées de stage.

Les représentants du personnels rappellent que l'année dernière quatre formations à public connu ne se sont pas tenues, faute de remplaçant.

Les représentants du personnels rappellent également que l'année dernière trois stages à candidatures individuelles ne se sont pas tenus ou pas intégralement. Ils rappellent que l'IA au Conseil de Formation du vendredi 14 juin s'était engagé à ce que ces formations soient reproposées cette année. Or, si les stages « Préparer la semaine de

l'école maternelle » et « Mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève » ont bien été reproposés, le stage « Former aux compétences de communication et de gestion de conflits » est absent du PDF cette année.

L'IA répond que le stage « Former aux compétences de communication et de gestion de conflits » avait été programmé avec le concours de la MGEN et que pour cette année, le partenariat n'a pas été maintenu.

Les représentants du SNUipp-FSU23 observent que les stages relatifs aux EBEP et au climat scolaire ont fait l'objet de nombreuses candidatures. C'est la preuve que le besoin est fort en la matière.

Le SNUipp-FSU23 demande qu'un principe soit acté concernant les stages qui ont obtenu des candidatures sur liste supplémentaire : au moment des convocations, le pôle remplacement et le secteur formation continue doivent étudier la possibilité de convoquer quelques collègues supplémentaires en fonction de la charge sur le remplacement à ce moment-là.

Les représentants des personnels demandent le calendrier des formations qui n'a pas été transmis en document de travail ni porté à la connaissance des personnels pour candidater au plan de formation.

### **Candidatures au plan départemental de formation 2019-2020**

#### **Enseigner la natation C3 – date à définir**

Retenus : Marion Frédéric, Paturel Nathalie, Lana Marylène

#### **Molkky et pétanque en EPS C2 et C3 / 9 décembre 2019**

Retenus : Fourreau Lydia, Vincent Pascale, Duminil Laurence, Viera DO Vale Céline, Meillat Caroline, Dionnet Solene, Damien Chloé, Sailer Sylvie

Liste complémentaire : Paturel Nathalie, Medeau Magalie, Bonnaud Damien, Auclair Annick, Glomet Jean Philippe, Doucet Lucie, Marion Frédéric, Jaouen Thiphaine, Debellut Marie

#### **Natation C1 et C2 / 1<sup>er</sup> groupe : 22 ou 26 novembre 2019 ; 2<sup>ème</sup> groupe : 3 décembre**

Retenus : Lauricisque Fanny, Mourier Marie Laurence, Garreau Natacha, Duminil Laurence, Guéry Audrey, Basquin Aurélie, Bouchet Bonnaud Anne, Damien Chloé, Médeau Magalie, Bonnérat Céline, Bonnaud Damien, Auclair Annick, Fousat Aurélie, Marion Frédéric, Fretier Simon

#### **Cyclisme projet et mise en œuvre / 10 mars 2020**

Retenus : Sanch Rémi, Ruby Christophe, Esprimont Magali, Lana Marylène, Viera Do Vale Céline, Vancampen Emilie, Glomet Jean Philippe, Marion Frédéric,

Liste supplémentaire : Marie Debellut

#### **EBEP réussir école inclusive / 2 groupes avec 3 dates prévues pour chaque groupe : 18 novembre, 17 décembre, 27 janvier, 10 avril (2 dates restent encore à définir)**

Retenus : Marc Ludovic, Devaud Sylvie, Morlhon Frédérique, Ruby Christophe, Durand Stéphanie, Jolicard Gaëlle, Vincent Pascale, Blé-Bichaud Audrey, Berthou Lucie, Duminil Laurence, Paladeau Magnier Agnès, Lecluse Marie Chantal, Ellion Sabrina, Pinaud Pierre Sylvain, Auclair Annick, Sozeau Marie, Fauconnet Aude, Calame Cécile,

#### **Préparation CAPPEI candidat libre / 3 et 4 février et 9 mars 2020**

Retenus : Ruby Christophe, Tessier Damien, Mézil Rémi

#### **Climat scolaire et EMC / 12 décembre 2019**

Retenus : Morlhon Frédérique, Ayadi Samia, Dupuy Christine, Vergeon Vanessa, Sardenne Olivier, Barraud Samantha, Dionnet Solene, Damien Chloé, Paturel Nathalie,

Liste supplémentaire : Calame Cécile, Marchive Charlotte, Nouhant Bastien, Belinger Tangi, Petrault Justine, Migat Marie, Fretier Simon, Lacorre Damia

#### **Le jeu des 3 figures / 19 novembre, 19 décembre, 5 mai**

Retenus : Riaublanc Nathalie, Jolicard Gaëlle, Vincent Pascale, Lana Marylène, Lemaigre Cécile, Degaine Eloïse, Dionnet Solène, Sailer Sylvie, Paturel Nathalie, Groussaud Briat Sandrine

Liste supplémentaire : Bonnérat Céline, Calamé Cécile, Pantin Fischer Pascale, Belinger Tangi, Nouhant Bastien, Bernard Karine, Fretier Simon, Jaouen Typhaine,

### **Parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève / 5 et 6 décembre et 19 mai**

Retenus : Chevrier Sylvie, Lauricisque Fanny, Ayadi Samia, David Stéphanie, Croce Valérie, Doyon Isabelle, Paladeau Magnier Agnès, Paturel Nathalie,

Liste supplémentaire : Medeau Magalie, Doucet Lucie

### **La semaine de l'école maternelle / 29 novembre 2019**

Retenus : Lauricisque Fanny, Berthou Lucie, Brunet Chassagne Séverine, Grygier Barbara  
Lemaigre Cécile, Polli Floriane

### **Carnet de suivi et parcours au cycle 1 / 13 décembre 2019**

Retenus : Savignon Fabienne, Vincent Pascale, Peyramaure Marie Eve, Berthou Lucie, Vergeon Vanessa, Grygier Barbara, Tomatis Amélie, Lemaigre Cécile,

Liste supplémentaire : Jaudoin Sophie, Faugere Claire, Polli Floriane, Pascale Jennifer

L'IA met au vote les candidatures aux stages de formation.

#### Vote :

Pour : 5 (administration) / Le SNUipp-FSU 23 refuse de prendre part au vote.

L'explication de vote du SNUipp-FSU23 :

Si le SNUipp-FSU 23 approuve les aménagements opérés en CAPD qui ont permis d'augmenter le nombre de candidat ayant obtenu au moins un stage, le SNUipp-FSU 23 regrette le manque de moyens en termes de remplacement (8 seulement) dévolus à la formation continue.

Le SNUipp-FSU 23 indique que l'offre de formation représente seulement 1h30 de stage par an, par collègue. C'est une offre bien trop faible quantitativement qui conduit à proposer une diversité de formation également faible.

### **Questions diverses**

Avant de traiter les questions diverses du jour, le SG revient sur des questions qui étaient restées sans réponse de longue date.

#### **Poste CASNAV et coordonnateur APAJH**

*Le 25 septembre 2019, le SNUipp-FSU 23 s'était adressé à l'IA en ces termes : « Les élus à la CAPD de la Creuse n'ont pas été destinataires des noms des personnels candidats sur ces supports. Pour autant, des personnels semblent avoir été nommés sans validation par la CAPD. Constatant les dysfonctionnements de l'année 2018-2019, nous avons convenu en audience le 16 juillet 2019 - et vous vous étiez engagé en ce sens - que toute décision relevant des compétences de la CAPD devait faire l'objet de la validation par les commissaires paritaires avant qu'elle devienne effective. Il est manifeste que les engagements n'ont pas été tenus. Nous savons pouvoir compter sur votre engagement pour un retour à une gestion normale et réglementaire des personnels. »*

Le SG indique qu'il pensait avoir déjà communiqué aux commissaires paritaires le nom des personnels retenus ...

Marc Antoine Pré a candidaté sur le poste CASNAV et Madame Cancigh a candidaté sur le poste de coordonnateur APAJH.

Le SNUipp-FSU 23 demande à ce que ces candidatures soient soumises au vote afin qu'elles soient validées par la CAPD comme le prévoit le cadre réglementaire et comme cela aurait dû être fait avant la prise de fonction de ces personnels.

L'IA soumet donc ces candidatures au vote.

Vote : Pour à l'unanimité

#### **Indemnisation des personnels brigades nommés à l'année**

*Lors de la CAPD du 3 septembre, vous vous étiez engagé à vous tourner vers les services du Rectorat afin d'obtenir des réponses sur les modalités d'indemnisation des frais engagés par les personnels brigades nommés à l'année (sur des supports de TRS, sur des postes classes, sur des supports ASH). Nous revenons vers vous afin de connaître les réponses qui vous ont été apportées.*

Le SG indique que les personnels remplaçants affectés avant la rentrée à l'année doivent saisir leur frais dans DT-Chorus. Les personnels affectés après la rentrée percevront l'ISSR.

Le SNUipp-FSU 23 demande des précisions pour les BM affectés sur des postes de TRS. Après hésitations, le SG convient que ces personnels percevront l'ISSR également.

### **Liste des supports PESA et liste des PIAL**

Le SG fait distribuer les listes demandées sur documents papier.

### **Tableaux de classement PE Classe Normale, Hors Classe, Classe Exceptionnelle**

Le SG s'engage pour une énième fois à nous transmettre ces documents.

### **Questions diverses déposées par le SNUipp-FSU 23 pour la CAPD du 11 octobre 2019**

**Frais de déplacement :** *nous souhaiterions des précisions sur les modalités de demande de prise en charge des frais de déplacement. (Le formulaire de demande d'utilisation de véhicule personnel n'est pas accessible sur le site)*

Le SNUipp-FSU 23 précise qu'il vient de constater que le formulaire est maintenant en ligne et demande qu'il soit communiqué à la profession par le biais d'un courrier du jeudi.

Le SNUipp-FSU 23 interroge le SG sur les modalités de demande d'autorisation : faut-il faire une demande annuelle comme cela se pratiquait auparavant ? Devons-nous attendre une réponse d'autorisation avant de se déplacer ?

Le SNUipp-FSU 23 rappelle qu'en Creuse aucun « transport public adapté » ne peut convenir aux déplacements des personnels aussi bien en termes de lieux de déplacements comme d'horaires. Pour le SNUipp-FSU 23, il s'agit de ne pas mettre en place des procédures pour l'indemnisation des déplacements qui donneraient davantage de travail aux agents administratifs en charge du dossier. L'IA partage cette position en indiquant qu'il s'agit de faire preuve de bon sens.

**Demande de reclassement :** *Nous souhaiterions savoir quand seront traitées les demandes des PESA concernant leur demande de reclassement.*

Le SG indique qu'elles ont été traitées ce jour. Le SNUipp-FSU 23 intervient sur une demande datant de l'année dernière. Mme Bailleron précise que cette demande a également été traitée ce jour.

**Frais de formation / renoncement à l'IFF :** *quand seront traitées les demandes reçues ?*

Le SG indique que tous les stagiaires ont reçu l'information mais qu'il est en attente de quatre réponses de la part de stagiaires avant de traiter l'ensemble des dossiers. Il indique que les services vont prendre contact très prochainement avec ces quatre collègues et que toutes les demandes seront étudiées en même temps.

**Rendez-vous de carrière 2019-2020 :** *Nous souhaiterions être destinataires de la liste des personnels concernés par un rendez-vous de carrière cette année.*

Le SG indique que la transmission de ces informations n'est pas exigible dans le cadre de la CAPD. Le SNUipp-FSU 23 précise que cette question a été déposée afin de mettre en évidence le manquement qu'il y a eu vis-à-vis de la procédure relative au rendez-vous de carrière. L'IA reconnaît avoir pris du retard et être hors cadre pour cette campagne de rendez-vous de carrière.

**AESH :** *nous souhaiterions être destinataires de la liste nominative des AESH indiquant leur affectation, leur temps de travail annuel et le type de contrat (AESH CDD, AESH CDI, AVS en CUI)*

Le SG indique que les affectations des AESH ne relève pas de la CAPD mais de la CCP (Commission Consultative Partaire) des AESH. Le SNUipp-FSU 23 rappelle que la transmission des affectations de tous les personnels du département relève bien des prérogatives de la CAPD. Le SNUipp-FSU 23 rappelle également qu'il est favorable à la tenue rapide d'une CCP et que la dernière qui s'est tenue n'a traité que d'un cas de licenciement !

Le SG indique finalement qu'il transmettra la liste nominative des AESH par école et établissement mais qu'il est dans l'incapacité de transmettre un document indiquant les temps de travail : des avenants devant encore être proposés aux agents.

Dans l'attente, le SG indique que 178 AESH travaillent dans le département pour 285 élèves suivis. Il précise que tous les besoins sont couverts et que 25 dossiers sont en attente de traitement par la CDAPH.

Le SNUipp-FSU 23 demande le nombre de recrutement encore possible d'AESH pour couvrir les notifications à venir.

Le SG indique que la seule marge de recrutement dont il dispose est la démission d'AESH en poste.

Il avoue que la couverture des besoins sera faite par la mutualisation des AESH en cas de prescription d'accompagnement mutualisé par la MDPH. Il avoue également qu'en cas de prescription d'accompagnement individualisé, cela risque d'être problématique.

Le SG précise enfin que, par expérience, il sait qu'à cette période de l'année 95% des notifications sont déjà connues.

Le SNUipp-FSU 23 demande quand seront traités les reclassements des AESH. Le SG répond que cela devrait être réglé prochainement et que les AESH peuvent espérer percevoir le rattrapage sur la paie de décembre.

Pour le SNUipp-FSU 23, le travail à réaliser est colossal : il faut prendre contact avec tous les AESH afin de reconstituer chacun des parcours, sachant que certains AESH ont travaillé dans d'autres départements !!!

Le SNUipp-FSU 23 dénonce le manque de moyens dédiés à la gestion des AESH conduisant à une surcharge de travail pour Mme Thévenet.

Le SNUipp-FSU23 réitère sa demande quant à l'organisation d'un mouvement des AESH en fin d'année scolaire afin de préparer la rentrée suivante et d'affecter la plupart des AESH le plus tôt possible afin d'anticiper au mieux la rentrée.

L'administration indique qu'il n'est pas possible d'organiser un mouvement des AESH puisque toutes les notifications ne sont pas connues à la sortie des classes.

Le SNUipp-FSU23 pense pourtant que la plus grande partie des notifications sont d'ores et déjà connues fin juin / début juillet et que, dans l'intérêt du service, des enfants notifiés et des personnels il serait nécessaire d'organiser ce temps.

Fin de la CAPD à 11h30

Pour le SNUipp-FSU23 : Amélie Auricombe, Marie Claude Bigouret, Marie Christine Choveau, Fabrice Couégnas, Solen Marche, Luc Marquès



# SNUipp 23